



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019\_193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Délibération N°2019/193**

**Ajustement des coûts d'opération et des financements associés du gymnase rénové SAINT JEAN au titre de la stratégie d'Investissement Territorial Intégré "ITI" portée par la Communauté d'Agglomération du Territoire Ajaccien.**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Eu égard à ses compétences et d'un commun accord avec la Ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'est positionnée comme organisme intermédiaire afin de mettre en œuvre une « stratégie d'investissement Territorial Intégré (ITI) dans le cadre de l'appel à projet lancé en avril 2015 par l'autorité de gestion du PO Feder 2014-2020 (Collectivité de Corse).

Cette stratégie s'est traduite pour la Ville, par la rénovation de cinq structures sportives vieillissantes, qui faisant partie des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, répondaient ainsi à la réintégration des populations vulnérables et le souhait de garantir une cohésion sociale.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces travaux ont été réalisés et il convient de réajuster à coût de participation identique du Feder, les coûts d'opérations initialement estimés de chaque structure, dont le gymnase SAINT JEAN détaillé ci-dessous.

Précédent cout d'opération et précédent plan de financement :

FEDER	232 392	42.25%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CORSE DU SUD	110 000	20%
COMMUNE D'AJACCIO	207 608	37.75%
COUT TOTAL DE L'OPERATION HT	550 000	100%

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'adopter** le nouveau coût d'opération actualisé et le plan de financement ci-dessous :

AXE	INTITULE DE L'AXE	OPERATION	Actualisati on coût opération	FEDER		CDC/EX-CD2A		TOTAL participation FEDER+CD2A		VILLE	
				€	%	€	%	€	%	€	%
6	Soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales	Gymnase St Jean	402 851 €	241 711 €	60%	80 570 €	20%	322271 €	80%	80 570 €	20 %

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de son Président**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,  
 Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement,

**ADOpte**  
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

Le nouveau coût d'opération actualisé et le plan de financement ci-dessous :

AXE	INTITULE DE L'AXE	OPERATION	Actualisati on coût opération	FEDER		CDC/EX-CD2A		TOTAL participation FEDER+CD2A		VILLE	
				€	%	€	%	€	%	€	%
6	Soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales	Gymnase St Jean	402 851 €	241 711 €	60%	80 570 €	20%	322271 €	80%	80 570 €	20%

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

*Laurent Marcangeli*  
**Laurent MARCANGELI**